

Commission Consultative Paritaire Unifiée

COMPTE RENDU

Du 18 juin 2026

Le jeudi 18 juin 2026 s'est tenue la CCPU à la DRH-MD au Fort Montrouge à Arcueil, présidée par la sous-directrice pilotage budgétaire et gestion collective. Etaient également présents les représentants des employeurs et des personnels dans le cadre des collèges 1 et collège 2-3. **L'UNSA Défense** était représentée par vos élus.

Après la lecture de l'ordre de jour et des déclarations liminaires (DL), les dossiers individuels sont étudiés un à un, en faisant lecture des rapports établis par l'administration.

Au programme de cette CCPU :

Pour le collège 2-3 :

- trois dossiers de demande de licenciement pour suppression du besoin d'agents de catégorie 3.

Pour le collège 1 :

- deux recours en révision du CREP,
- une demande de non renouvellement de contrat pour un agent ayant une activité syndicale,
- une demande de licenciement pour inaptitude physique.

L'UNSA Défense regrette de voir que la CCPU est toujours autant sollicitée pour traiter des demandes de licenciements des agents contractuels pour suppression du besoin surtout quand d'autres solutions sont possibles.

QUESTIONS DIVERSES :

Campagne de revalorisation 2026 : chaque employeur devait retourner sa copie pour le 18/06/2026 avec une expérimentation visant à faciliter la prise des avenants par les CMG par l'utilisation d'une communauté de travail. Ces revalorisations devraient être sur la paye de novembre ou décembre 2026 sauf pour les employeurs qui rendront leur copie en septembre.

- **L'UNSA Défense** sera donc attentive quant à la réception des avenants par les agents.

Part-variable : les attributions sont en cours de traitement au moment où se tient la CCPU sauf pour les employeurs retardataires.

Rebasage :

- le projet DINUM2 n'est pas à l'ordre du jour et ne se fera pas d'autant que les travaux de rebasage de DINUM1 viennent seulement d'être finalisés ;
- Le rebasage de la filière administrative est toujours en stand-by pour raisons budgétaires. **Cette situation n'est pas acceptable pour l'UNSA Défense** ;
- concernant les contractuels de l'IRBA, la DRH-MD a constaté qu'il n'y a pas eu de rebasage depuis 2009 ! **L'UNSA Défense** porte ce sujet depuis au moins 8 ans et fera tout ce qui est nécessaire pour





que le SSA fasse le rebasage de ses ASCr (chercheurs) et de ses ASCi (des ingénieurs embauchés avant 2020).

Avancement et réduction de temps de service (RTS) des agents Berkani et les D49 : ces deux populations sont en voie d'extinction mais ne doivent pas pour autant être négligées. 2 agents peuvent bénéficier de RTS au titre de 2024 (avec effet rétroactif). Quant aux campagnes d'avancement pour 2026, 3 « conditionnants » Berkani sur 11 et 3 « conditionnants » D49 sur 11 pouvaient y prétendre mais les employeurs n'ont poussé aucun dossier.

- **L'UNSA Défense** réitère sa demande concernant l'avancement de ces agents non pas en pourcentage de la population mais en nombre car sinon plus aucun d'entre eux ne pourra en bénéficier. Il est inadmissible qu'aucun employeur n'ait souhaité promouvoir l'avancement d'un de ces agents.

Horaires de week-end, jours fériés et heures supplémentaires : la note des jours de travail atypiques est parue le 30 septembre 2025 et nous sera transférée.

- **L'UNSA Défense** aimerait qu'elle soit également envoyée aux employeurs afin qu'il régularise l'ensemble de leurs agents contractuels actuellement non rémunérés de leur travail.

Subrogation : malheureusement, sa mise en œuvre est reportée au 31 décembre 2028. Les situations de trop-perçus vont donc perdurer mais **L'UNSA Défense** reste à vos côtés pour dénouer les fils.

Rupture conventionnelle : seuls les agents en CDI peuvent y prétendre. Une note de gestion fixera prochainement les montants maximum et l'âge maximum (58 ans) pour en bénéficier.

CONCLUSION :

Le pôle accuse toujours un retard très important dans la rédaction et la transmission des procès-verbaux (PV) des CCPU. Un tableau de suivi de tous ces PV sera présenté lors de la prochaine CCPU. La mise en place d'un outil d'enregistrement avec retranscription des échanges afin de rédiger plus rapidement les PV, devrait permettre d'absorber le retard.

Cette commission a été l'occasion d'avoir un temps d'échanges avec les experts de SRHC afin d'évoquer certains dossiers de fond. **L'UNSA Défense** les remercie d'avoir pu se rendre disponibles durant les jours préparatoires.

L'UNSA Défense reste mobilisée à vos côtés pour vous défendre et vous tiendra informés des avancés concernant les sujets touchant les contractuels.

La prochaine CCPU est prévue le 15 octobre 2026.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CCPU :

Collège N°1

Graziella PENOT – IRBA Brétigny sur Orge

Eric BRUGIERE – SIAé Clermont-Ferrand

Collège N°2

Philippe MORIN – DGA Angoulême

